

Province de Québec
M.R.C. de L'Érable
Ville de Plessisville

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

À tous les électeurs de la Ville de Plessisville

Avis est, par la présente, donné par Me Lydia Laquerre, greffière, le 4^e jour de mars 2020, que la Commission de la représentation électorale a confirmé que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux représenté chacun par un conseiller municipal et délimité de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socio-économique.

Les districts électoraux se délimitent comme suit :

DISTRICT ÉLECTORAL BOURASSA (844 ÉLECTEURS)

À partir d'un point situé à la rencontre de l'avenue Tardif et de la rue Saint-Calixte, cette rue, la limite municipale au nord-est, à l'est et au sud-est, la rivière Bourbon (vers le nord-ouest), la route 116 (route provinciale), le prolongement de l'avenue Dupont et cette avenue, la rue Dionne et l'avenue Tardif jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL ÉRABLIÈRE (966 ÉLECTEURS)

À partir d'un point situé à la rencontre de la rue Saint-Calixte et de l'avenue Saint-Édouard, cette avenue, la route 116 (route provinciale), la rivière Bourbon (vers le sud-est), la limite municipale au sud-est et au sud-ouest et la rue Saint-Calixte jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL SAINTE-FAMILLE (939 ÉLECTEURS)

À partir d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-ouest et de la rivière Bourbon, cette rivière, la rue Saint-Jean, l'avenue des Érables, la rue Saint-Calixte et la limite municipale au sud-ouest et au nord-ouest jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL PARC INDUSTRIEL (899 ÉLECTEURS)

À partir d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et de la rue Saint-Jean, cette rue, l'avenue Rousseau, la rue Savoie, la rivière Bourbon et la limite municipale au nord-ouest et au nord-est jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL CENTRE-VILLE (885 ÉLECTEURS)

À partir d'un point situé à la rencontre de la rue Savoie et de l'avenue Saint-Louis, cette avenue, la rue Saint-Calixte, l'avenue Tardif, la rue Dionne, l'avenue Dupont et le prolongement de cette avenue (vers le sud-est), la route 116 (route provinciale), l'avenue Saint-Édouard, la rue Saint-Calixte, l'avenue des Érables, la rue Saint-Jean, la rivière Bourbon et la rue Savoie jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL JEAN-RIVARD (836 ÉLECTEURS)

À partir d'un point situé à la rencontre de la rue Saint-Jean et de la limite municipale nord-est, cette limite, la rue Saint-Calixte, l'avenue Saint-Louis, la rue Savoie, l'avenue Rousseau et la rue Saint-Jean jusqu'au point de départ.

AVIS est aussi donné que l'avis public de reconduction de la même division est disponible, à des fins de consultation, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, aux heures régulières de bureau, à l'adresse indiquée ci-dessous.

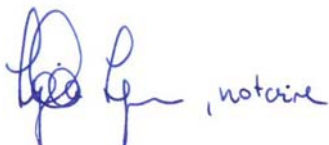
AVIS est également donné que tout électeur, conformément à l'article 40.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), peut dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux. Cette opposition doit être adressée comme suit :

Me Lydia Laquerre, greffière
1700, rue Saint-Calixte
Plessisville (Québec) G6L 1R3

AVIS est de plus donné que, conformément à l'article 40.5 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) : le greffier doit informer la Commission de la représentation électorale que la municipalité a reçu, dans le délai fixé, un nombre d'opposants qui est égal ou supérieur à 100 électeurs (article 18). Dans ce cas, elle devra suivre la procédure de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux prévue à la section III de la Loi.

PLESSISVILLE, ce 20 mars 2020

La greffière

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lydia Laquerre, notaire'. The signature is fluid and cursive.

ME LYDIA LAQUERRE